

Les recteurs ont demandé à jouer un rôle manifeste de surveillance en matière de gouvernance du sport universitaire au Canada. Une proposition en ce sens a été élaborée par un groupe de travail formé de recteurs. Dans le cadre de son assemblée annuelle de juin, [Sport interuniversitaire canadien](#) (SIC) sera appelé à se prononcer par vote sur cette proposition qui prévoit la mise sur pied d'un conseil consultatif de recteurs chargé de formuler des recommandations et de proposer une orientation stratégique à SIC, l'organisme de gouvernance du sport universitaire au Canada.

Présidé par le recteur de l'Université Saint Mary's, Colin Dodds, le groupe de travail était formé de quatre recteurs et de quatre directeurs de services des sports. Il avait pour mandat de proposer un mécanisme de gouvernance prévoyant, entre autres, une surveillance de SIC par les recteurs. « Je pense que cela renforcera SIC, a déclaré M. Dodds en entrevue, en février. Il ne s'agit pas de nous immiscer dans les affaires quotidiennes de l'organisme, les directeurs de services des sports font leur travail. Il s'agit simplement d'apporter une perspective élargie qui aille au-delà du sport, qui soit davantage ciblée et pancanadienne. »

Certains directeurs de services des sports – probablement pas tous – se sont réjouis de cette initiative. « Depuis un certain temps, nous avons cru souhaitable d'intégrer les recteurs à la structure de gestion de SIC, a déclaré Clint Hamilton, directeur du service des sports de l'Université de Victoria et président de SIC depuis 2009. Ce serait sans conteste un réel avantage de pouvoir compter sur un conseil consultatif apte à formuler des recommandations et une orientation stratégiques liées aux grands enjeux. »

Selon M. Hamilton, certains de ces grands enjeux ont posé problème à SIC, compte tenu de son caractère hétérogène et démocratique. L'organisme regroupe en effet 52 établissements (à raison de deux membres votants par établissement, un homme et une femme, nommés par le recteur) et quatre associations régionales, dont les opinions diverses conduisent parfois à des débats passionnés. Parmi les sujets les plus conflictuels figurent la valeur maximale des bourses attribuables aux athlètes, l'adhésion de nouveaux membres à SIC,

ainsi que la possibilité ou non pour ses membres d'adhérer également à des organismes concurrents, comme la [National Collegiate Athletic Association](#) (NCAA) des États-Unis.

Les recteurs, bien qu'ils ne s'entendent pas sur ces questions, estiment devoir participer aux décisions prises en la matière. Aux États-Unis, la NCAA n'a cessé de renforcer la surveillance du sport universitaire par les recteurs. Jusqu'à présent, ce sont les représentants de SIC se sont prononçaient par vote sur ces questions, mais les décisions ont souvent eu une incidence sur l'ensemble des activités universitaires et non seulement sur les activités sportives.

Par exemple, les bourses maximales remises aux athlètes par les établissements canadiens ne couvrent que les frais de scolarité et les frais afférents, soit beaucoup moins que celles qui sont consenties aux athlètes de première division de la NCAA. « Nous savons que cela incite nos étudiants à s'expatrier », indique M. Hamilton, ajoutant que le dossier fait débat au sein de SIC. Certains recteurs estiment que, si jamais SIC décidait d'accorder des bourses sports-études plus importantes aux athlètes, les bourses d'études universitaires pourraient en souffrir.

L'adhésion de nouveaux membres à SIC fait également débat, mais pas uniquement pour des raisons sportives. Selon MM. Dodds et Hamilton, l'émergence rapide de nouvelles universités dans l'Ouest canadien – surtout en Colombie-Britannique – provoque une multiplication des demandes d'adhésion à SIC. Or, l'intégration de nouveaux membres à une ligue ne peut qu'avoir des répercussions sur les déplacements exigés des athlètes, sur le temps qu'il leur reste pour leurs études et sur les coûts que doivent engager les universités. L'intégration de nouvelles équipes risque en outre de bouleverser les rivalités traditionnelles entre formations, qui attirent les foules.

Cependant, le fait de fermer la porte à de nouvelles équipes a aussi son prix. L'an dernier, par exemple, l'Université du Nord de la Colombie-Britannique, pourtant tout juste gagnante du titre national de [l'Association canadienne du sport collégial](#), s'est vu refuser le droit de se joindre aux 13 équipes de basket-ball de l'Association sportive universitaire de l'Ouest canadien, affiliée à SIC. « Cela m'a choqué et

surpris, affirme le recteur de l'établissement, George Iwama, grand amateur de basket-ball et unique recteur à avoir assisté à la grande finale de Calgary. L'ensemble de la collectivité a été déçu. »

En outre, comme la décision a été prise par voie de scrutin secret, ajoute M. Iwama, il est impossible de savoir pourquoi les 75 pour cent des suffrages exigés n'ont pas été obtenus et de déterminer les mesures à prendre afin que la demande de l'Université soit enfin acceptée.

En plus de déplaire à des universités, certaines décisions peuvent mettre en péril les adhésions à la NCAA. Selon M. Dodds, il s'agit là d'un « problème pancanadien sur lequel les recteurs doivent se pencher, ce qu'ils sont de plus en plus désireux de faire ».

C'est d'ailleurs, d'après les observateurs, ce qui a poussé les recteurs à agir dans la foulée de la décision prise par SIC lors de son assemblée annuelle de juin 2009, juste avant que l'un de ses membres, l'Université Simon Fraser, est devenu le premier établissement non américain à adhérer à la NCAA, en deuxième division. SIC a alors [adopté une motion interdisant à ses membres de participer aux disciplines sportives de la NCAA](#) qui sont aussi couvertes par SIC. Certains recteurs ont estimé que SIC avait ainsi outrepassé ses pouvoirs.

En janvier 2010, le conseil d'administration de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) a mis sur pied un comité spécial en vue de trouver une solution au problème. Ce comité a soumis un questionnaire aux 95 établissements membres de l'Association, et non seulement aux 52 qui sont également membres de SIC, afin de recueillir leurs opinions et commentaires. « Ils ont clairement exprimé le souhait de nous voir négocier en vue d'être en mesure de jouer un véritable rôle de surveillance », affirme M. Dodds.

Pour les recteurs, convenir d'un mécanisme de surveillance n'est qu'une première étape. « Les décisions difficiles restent à venir, souligne Christine Tausig Ford, vice-présidente de l'AUCC, active dans le dossier de SIC depuis 2009. Les recteurs estiment qu'il leur incombe de décider des aspects qui lient les établissements

financièrement, qui touchent à leur réputation et qui risquent d'avoir des conséquences de grande portée. »

L'été dernier, une rencontre entre le comité spécial composé de recteurs et cinq représentants de SIC s'est soldée par une proposition de mise sur pied d'un nouveau conseil consultatif. Ce dernier devrait compter neuf membres votants, tous chefs d'établissements universitaires membres de SIC, et un représentant de SIC nommé d'office. Le mandat du conseil consultatif serait double : fournir au conseil d'administration de SIC des recommandations et une orientation stratégiques liées aux grands enjeux auxquels SIC et les associations régionales sont confrontés, ainsi que faire régulièrement rapport aux recteurs des établissements membres et au conseil d'administration de SIC. Le conseil consultatif en question sera formé à titre expérimental pour une période de deux ans.

Les membres concernés de l'AUCC seront conviés à discuter de la proposition visant la constitution du conseil consultatif à l'occasion des réunions d'avril, à Victoria. La proposition sera ensuite soumise à SIC dans le cadre de son assemblée annuelle de juin, après quoi, si elle est acceptée, le conseil consultatif sera formé. « Les discussions menées à ce jour m'incitent à croire que la proposition fera l'unanimité, indique M. Dodds. Le conseil consultatif ne sera pas une solution miracle, mais je pense qu'il sera utile à SIC. Il nous permettra de réaffirmer l'importance du sport universitaire, pour le Canada et pour les quelque 10 000 étudiants qui s'y adonnent. »

 [Imprimer](#)  [Commentaires \(0\)](#)  [Commenter](#)  
 [Envoyer](#)  [Réimpression](#)  [Partager](#)

## Commenter

*Affaires universitaires* modère tous les commentaires reçus en fonction des [lignes directrices](#). Les commentaires approuvés sont généralement affichés un jour ouvrable après leur réception. Certains commentaires particulièrement intéressants pourraient aussi être publiés dans la version papier du magazine, ou ailleurs.

Nom (obligatoire)

Courriel (ne sera pas publié)  
(obligatoire)

Site Web (non-obligatoire)

A large empty rectangular box with a gray border and scrollbars, likely a text area or image placeholder. It has a vertical scrollbar on the right side and a horizontal scrollbar at the bottom.